



## ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique/ Pouvoir adjudicateur :

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC

Objet de la consultation :

---

## FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT AERIEN

---

Identification du signataire :

L'Ordonnateur du Groupement de Gestion des établissements en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à Casablanca et Mohammedia, M. Claude THOINET

Identification du comptable assignataire :

L'Agent Comptable du Groupement de Gestion des établissements en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à Casablanca et Mohammedia, M. Benoît CHEMINAL

**ARTICLE 1 : CONTRACTANT**

**A. Pour les Entreprises Individuelles**

Je soussigné (Nom et Prénom) : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
N° de téléphone : .....  
Numéro RC : .....  
Numéro IF : .....  
Numéro ICE. : .....  
Numéro CNSS : .....  
Numéro de patente : .....

**B. Pour les Sociétés**

Je soussigné (Nom et Prénom) : .....  
Agissant au nom et pour le compte de la société : .....  
.....  
Au capital de .....  
Adresse du siège social.....  
.....  
.....  
Numéro RC : .....  
Numéro IF : .....  
Numéro ICE. : .....  
Numéro CNSS : .....  
Numéro de patente : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Numéro de télécopie : .....

**C. Pour les Groupements d'Entreprises**

Nous soussignés  
Monsieur (Madame).....  
Domicilié à .....  
Agissant au nom et pour le compte de la société .....  
.....  
en qualité de: .....  
Numéro RC : .....  
Numéro IF : .....  
Numéro ICE. : .....  
Numéro CNSS : .....  
Numéro de patente : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Numéro de télécopie : .....

et

Monsieur (Madame).....  
Domicilié à .....  
Agissant au nom et pour le compte de la société .....  
.....  
en qualité de : .....  
Numéro RC : .....  
Numéro IF : .....  
Numéro ICE. : .....  
Numéro CNSS : .....  
Numéro de patente : .....

## MARCHE DE SERVICES

Numéro de téléphone : .....

Numéro de télécopie : .....

### Mandataire

Monsieur (Madame) .....est désigné comme étant le mandataire des cocontractants ci-dessus désignés.

Type de groupement constitué:  solidaire  
 conjoint

---

#### Interlocuteur pour l'exécution du marché :

Nom - Prénom.....

Fonctions .....

Téléphone .....

Fax.....

Mail .....

---

Après avoir pris connaissance de tous les documents contenus dans le dossier de consultation des entreprises (Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, Cahier des Charges), et après avoir fourni les attestations de respect des règles fiscales et sociales,

Je m'engage (nous nous engageons), conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations suivant les dispositions du présent Acte d'Engagement,

#### Désignation de la prestation :

### **FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT AERIEN**

Cette prestation fait l'objet d'une description détaillée dans le Cahier des Charges,

#### **ARTICLE 2 : PRIX**

Les services, objet du marché, seront réglés par application des prix figurant dans les devis transmis dans le cadre des marchés subséquents, conformément aux dispositions du Cahier des Charges.

#### **ARTICLE 3 : DUREE ET DELAIS DU MARCHE**

Le présent marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter du 1er septembre 2018. Il sera ensuite reconductible expressément deux (2) fois pour des périodes d'un (1) an. La durée maximum du marché est donc de quatre (4) ans, reconductions comprises.

Chaque reconduction prendra la forme d'une décision expresse de la part de la personne responsable du marché (courrier avec accusé de réception) et interviendra dans un délai d'un (1) mois avant l'échéance de chaque renouvellement. Les titulaires du marché ne peuvent refuser sa reconduction.

Le titulaire s'engage sur l'ensemble des dispositions figurant au Cahier des Charges.

#### **ARTICLE 4 : PAIEMENTS**

Le Pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au crédit du compte suivant : **(Joindre une attestation de la banque)**

Titulaire du compte : .....

## MARCHE DE SERVICES

Domiciliation : .....

Numéro de compte : .....

Il est précisé que les offres présentées dans le cadre des marchés subséquents ne lie toutefois le titulaire que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 10 jours à compter de la date limite de remise des offres.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup d'une interdiction,

Cachet de l'entreprise  
obligatoire :

à ....., le .....

(Mention manuscrite «Lu et approuvé»)

Signature du candidat:

**PARTIE RÉSERVÉE AU GROUPEMENT DE GESTION DE CASABLANCA - MOHAMMEDIA  
RETENUE DE LA CANDIDATURE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Est retenue la présente candidature dans le cadre de l'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent, pour valoir acte d'engagement.

*Le présent acte d'engagement comporte 1 annexe énumérée ci-après:*

*○ Cahier des Charges (CC)*

A Casablanca, le.....

**Signature du pouvoir adjudicateur**

A Casablanca, le.....  
L'Ordonnateur

Claude THOINET

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## MARCHE DE SERVICES

# CAHIER DES CHARGES (CC)

### Pouvoir adjudicateur :

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC

### Objet de la consultation :

---

## FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT AERIEN

---

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **1.1 OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet la **fourniture de titres de transport aérien au Groupement de gestion de Casablanca-Mohammedia.**

**Le groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia se compose des établissements suivants :**

- Lycée Lyautey, 260 boulevard Ziraoui, 20040 Casablanca
- Ecole Ernest Renan, 1 rue de la Pie, 20410 Casablanca
- Ecole Georges Bizet, boulevard Gandhi, 20200 Casablanca
- Ecole Molière, 15 boulevard Mohamed Abdou, 20100 Casablanca
- Ecole Théophile Gautier, boulevard Bir Anzarane, 20250 Casablanca
- Collège Anatole France, rue de Vouziers, 20300 Casablanca
- Ecole Claude Bernard, rue de l'Aisne, 20300 Casablanca
- Groupe scolaire Claude Monet, avenue Yacoub El Mansour, Mohammedia

### **1.2 FORME DU MARCHÉ**

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

Le marché prend la forme d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents.

Le marché a pour objectif de référencer au maximum 3 opérateurs économiques afin d'assurer la fourniture de titres de transport aérien.

Pendant la durée de validité de l'accord cadre, les marchés subséquents sont attribués après la remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre.

Les marchés subséquents sont des marchés uniques, non fractionnés, conclus avec l'opérateur économique, lauréat du marché subséquent désigné après mise en concurrence entre les titulaires de l'accord-cadre.

Les marchés subséquents préciseront les caractéristiques des titres de transport à acquérir non déterminées dans l'accord-cadre.

### **1.3 PROCÉDURE DE PASSATION ET MONTANT**

Le marché prend la forme d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents. Les prestations faisant l'objet de ce marché sont donc susceptibles de varier dans les limites suivantes :

**Montant Maximum annuel : 1 000 000 DHS HT**

### **1.4 DURÉE DU MARCHÉ**

Le présent marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il sera ensuite reconductible expressément deux (2) fois pour des périodes d'un (1) an. La durée maximum du marché est donc de quatre (4) ans, reconductions comprises.

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC

Chaque reconduction prendra la forme d'une décision expresse de la part de la personne responsable du marché (courrier avec accusé de réception) et interviendra dans un délai d'un (1) mois avant l'échéance de chaque renouvellement. Les titulaires du marché ne peuvent refuser sa reconduction.

## **ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Les pièces constitutives du marché, par ordre de priorité, sont les suivantes :

### **2.1 PIECES PARTICULIERES**

- L'acte d'engagement (AE) daté et signé ;
- Le présent Cahier des Charges (CC) ;
- Les bons de commandes émis au fur et à mesure.

### **2.2. PIECES GENERALES**

**Il est précisé que l'ensemble des conditions générales de vente des compagnies aériennes ne font pas partie des documents contractuels.**

## **ARTICLE 3 – SOUS-TRAITANCE**

Il n'est pas prévu de sous-traitance dans le cadre de ce marché.

## **ARTICLE 4 : MARCHES SUBSEQUENTS**

La mise en concurrence entre les titulaires de l'accord-cadre intervient lors de la survenance du besoin.

Les titulaires doivent déposer une offre à chaque remise en concurrence préalable. Ils doivent, également, justifier par écrit, en cas d'absence de réponse, de leur impossibilité de répondre.

Les mises en concurrence se feront par demande de devis adressés par courriel électronique.

Les demandes mentionneront le lieu de départ et le lieu d'arrivée, les dates et horaires souhaités, le nombre de voyageurs, le nombre de bagages par personne et la flexibilité recherchée (possibilité de modification, d'annulation, possibilité de communication du nom des passagers de manière tardive).

Le devis devra mentionner le plan de vol complet (avec les correspondances) ainsi que les conditions relatives à l'annulation, à la modification (modification des quantités et des noms) et au paiement (calendrier des paiements à effectuer).

Le devis devra parvenir par courriel électronique ([valhyane@lyceelyautey.org](mailto:valhyane@lyceelyautey.org)) dans un délai maximum de 48h. A défaut, le candidat sera considéré comme n'ayant pas répondu.

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC

Les titulaires pourront obtenir des informations techniques complémentaires en les demandant impérativement par courriel à l'adresse email indiquée ci-dessus. Les réponses seront communiquées par courriel aux autres titulaires.

Le délai de validité des offres, lors de chaque mise en concurrence, est de 10 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Le marché subséquent sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse déterminée selon les critères suivants :

- Prix de la prestation : 60 %
- Conditions de voyage et flexibilité : 40 %

Le lauréat sera avisé par courriel électronique avec émission du bon de commande correspondant. Les candidats non retenus en seront informés par courriel électronique.

La personne habilitée à signer le bon de commande est l'Ordonnateur du Groupement de Gestion de Casablanca-Mohammedia ou son représentant.

## **ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

### **5.1 RESTRICTIONS PARTICULIERES**

Le groupement de gestion AEFÉ de Casablanca-Mohammedia souhaite ne prendre que des vols assurés par des transporteurs aériens ne faisant pas l'objet d'une interdiction ou de restrictions d'exploitation dans l'Union européenne (UE).

### **5.2. DELAI DE LIVRAISON**

Les candidats s'engagent à délivrer les billets par envoi d'email au moins 7 jours avant la date du voyage (cela n'est valable que pour les commandes passées au moins 7 jours avant la date de départ).

Ces délais engagent les soumissionnaires et leur dépassement entraîne l'application des pénalités de retard, prévus à l'article 9 du présent CC.

## **ARTICLE 6 : ASSISTANCE**

Le titulaire s'engage à assurer une assistance 24h/24 pour toutes les urgences.

A ce titre, il précise dans sa candidature un interlocuteur et **le processus d'intervention en cas de problème.**

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE DETERMINATION DU PRIX**

### **7.1. CONTENU DES PRIX**

L'offre de prix des titulaires est globale.

Les prix comprennent tous les coûts liés à la délivrance des titres de transport.

Dans chacun des devis transmis, les titulaires doivent prendre soin de décrire les conditions d'annulation / de modification :

- modification à la baisse des effectifs :
  - o modification des effectifs à la baisse sans surcoût jusqu'à X jours avant le départ,
  - o avec une pénalité de X % ou de X Dhs sur le prix du billet annulé jusqu'à X jours avant le départ,
  - o etc.
- modification du nom sur le titre de transport :
  - o modification du nom sur le titre de transport sans surcoût jusqu'à X jours avant le départ,
  - o avec une pénalité de X % ou de X Dhs sur le prix du billet modifié jusqu'à X jours avant le départ,
  - o etc.

**En l'absence de ces conditions d'annulation / de modification sur le devis du titulaire, il sera réputé acquis que ces changements peuvent se faire jusqu'au moment du départ sans frais.**

Il est entendu qu'une modification à la hausse des effectifs donne lieu à l'établissement d'un nouveau devis.

## **7.2 CARACTERE DES PRIX**

Les prix proposés pour une offre sont fermes et définitifs. Ils ne sont pas susceptibles d'évoluer pendant toute la durée de la réservation et jusqu'à l'émission des billets sauf cas prévus à l'article précédent.

## **7.3 AVANCE FORFAITAIRE**

Une avance forfaitaire pourra être demandée au moment de la réservation des billets. Elle doit rester inférieure à 20 % et doit nécessairement être indiquée dans le devis.

Sans mention d'une avance forfaitaire dans le devis initial, celle-ci est réputée ne pas exister.

L'avance ne peut être versée que sur présentation d'une facture d'avance. Cette facture doit comprendre les mentions suivantes :

- \* le numéro et la date de la facture
- \* la référence du marché
- \* nom et adresse complète du vendeur
- \* le RC, l'IF, l'ICE, le numéro CNSS et la patente
- \* les noms et adresse du créancier (Groupement de Gestion de Casablanca – Mohammedia de l'AEFE, Lycée Lyautey, 260 boulevard Ziraoui, 20040 Casablanca)
- \* le numéro du compte bancaire tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement
- \* le numéro et la date du bon de commande
- \* la désignation des titres de transport
- \* le prix unitaire H.T. des titres de transport
- \* le taux et le montant de la T.V.A.
- \* le montant T.T.C. des titres de transport
- \* la quantité

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC  
\* le pourcentage de l'avance  
\* le montant total de l'avance

## **ARTICLE 8 : PAIEMENT - ÉTABLISSEMENT DE LA FACTURE**

### **8.1. PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT**

Chaque bon de commande donnera lieu à une unique facture. Dans le cas d'une commande incomplète, la facture ne pourra être adressée au pouvoir adjudicateur qu'après la livraison du reliquat. La facture reprendra tous les articles du bon de commande dans le même ordre.

Les factures relatives au marché porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- \* le numéro et la date de la facture
- \* la référence du marché
- \* nom et adresse complète du vendeur
- \* le RC, l'IF, l'ICE, le numéro CNSS et la patente
- \* les noms et adresse du créancier (Groupement de Gestion de Casablanca – Mohammedia de l'AEFE, Lycée Lyautey, 260 boulevard Ziraoui, 20040 Casablanca)
- \* le numéro du compte bancaire tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement
- \* le numéro et la date du bon de commande
- \* la date d'émission des titres de transport
- \* la désignation précise des titres de transport
- \* le prix unitaire H.T. des titres de transport
- \* le taux et le montant de la T.V.A.
- \* le montant T.T.C. des titres de transport
- \* la quantité
- \* le montant de l'avance déjà payé
- \* le montant restant dû

Le double du bon de commande et de livraison devra être annexé à la facture.

Elles devront être adressées à : [fournisseurs@lyceelyautey.org](mailto:fournisseurs@lyceelyautey.org), [valhyane@lyceelyautey.org](mailto:valhyane@lyceelyautey.org)

### **8.2. PERIODICITE DES PAIEMENTS**

Les factures seront communiquées après chaque commande après service fait (délivrance des titres de transport).

## **ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD**

### **9.1. MODALITES D'APPLICATION DES PENALITES**

Sauf cas de force majeure ou prolongation de délai résultant d'un accord écrit du pouvoir adjudicateur, les pénalités courent à compter du constat du retard, de la mauvaise exécution ou de l'infraction, sans mise en demeure préalable.

Elles seront notifiées par écrit et devront obligatoirement être reportées sur la facture.

## **9.2. MONTANT DES PENALITES**

Le montant des pénalités est fixé dans les conditions suivantes :

- **Pénalité pour retard** : 500 dirhams TTC par jour de retard par rapport au délai de 7 jours (article 5.2.).  
Ces pénalités seront déduites de la facture; la déduction devra apparaître expressément sur la facture.  
A défaut, il sera suspendu à la mise en paiement de la facture.

### **ARTICLE 10 : RESILIATION**

Le pouvoir adjudicateur pourra, si le fournisseur ne remplit pas les obligations que lui imposent le présent CC ou s'il les remplit de façon inexacte ou incomplète, de manière à compromettre les intérêts du service, prononcer la résiliation du marché sans mise en demeure et sans le paiement d'aucune indemnité.  
Cette résiliation ne remettra pas en cause l'application des pénalités de retard.

A Casablanca,  
le.....

L'Ordonnateur du Groupement  
de Gestion de Casablanca – Mohammedia

A Casablanca,  
le.....

Le Représentant du  
soumissionnaire

Claude THOINET



## REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Personne publique/ Pouvoir adjudicateur :

Groupement de gestion de Casablanca – Mohammedia  
Lycée Lyautey  
260 boulevard Ziraoui  
20040 Casablanca  
MAROC

Objet de la consultation :

---

### FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT AERIEN

---

Identification du signataire :

L'Ordonnateur du Groupement de Gestion des établissements en gestion directe de  
l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à Casablanca et Mohammedia, M.  
Claude THOINET

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

**VENDREDI 22 JUIN 2018 A 12H00**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE .....	4
ARTICLE 5 : VARIANTES et TRANCHES.....	4
ARTICLE 6 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE .....	4
ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
ARTICLE 8 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION .....	4
ARTICLE 9 : REMISE DES CANDIDATURES .....	4
ARTICLE 10 : CONTENU DES CANDIDATURES .....	5
ARTICLE 11 : JUGEMENT DES CANDIDATURES .....	6
ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture de titres de transport aérien au Groupement de gestion de Casablanca-Mohammedia.

Le marché prend la forme d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents.

Le marché a pour objectif de référencer au maximum 3 opérateurs économiques afin d'assurer la fourniture de titres de transport aérien.

Pendant la durée de validité de l'accord cadre, les marchés subséquents sont attribués après la remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre.

Les marchés subséquents sont des marchés uniques, non fractionnés, conclus avec l'opérateur économique, lauréat du marché subséquent désigné après mise en concurrence entre les titulaires de l'accord-cadre.

Les marchés subséquents préciseront les caractéristiques des titres de transport à acquérir non déterminées dans l'accord-cadre.

Les prestations faisant l'objet de ce marché sont donc susceptibles de varier dans les limites suivantes :

**Montant Maximum annuel : 1 000 000 DHS HT**

Le descriptif des prestations est indiqué dans le Cahier des Charges (CC)

Classification CPV : 63512000-1 Vente de billets et services de voyages à forfait.

## ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

Les candidats peuvent présenter leur candidature, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La candidature sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires du marché.

Dans le cas où le candidat ferait une candidature sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, les pièces administratives et techniques décrites ci-dessous concernant chaque membre du groupement devront être fournies. En outre, la lettre de candidature dûment complétée et signée sera jointe lorsque le mandataire sera habilité par les membres du groupement à signer l'acte d'engagement.

Une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

## ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1 <sup>er</sup> document	Règlement de la Consultation (RC)
2 <sup>ème</sup> document	Acte d'engagement (AE)
3 <sup>e</sup> document	Cahier des Charges (CC)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des candidatures était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

**AVERTISSEMENT** : Les soumissionnaires se doivent de signaler au pouvoir adjudicateur toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans un des documents précités ou entre deux documents constituant le dossier de consultation. En cas de litige dans le courant du déroulement de la prestation, lié à une différence d'interprétation des documents contractuels, il est bien entendu que c'est l'interprétation du pouvoir adjudicateur qui fera foi.

#### **ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE**

La sous-traitance n'est pas autorisée pour ce marché.

#### **ARTICLE 5 : VARIANTES et TRANCHES**

Les candidats doivent présenter une candidature conforme au dossier de consultation.

#### **ARTICLE 6 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION DU MARCHÉ**

Le présent marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il sera ensuite reconductible expressément deux (2) fois pour des périodes d'un (1) an. La durée maximum du marché est donc de quatre (4) ans, reconductions comprises.

Chaque reconduction prendra la forme d'une décision expresse de la part de la personne responsable du marché (courrier avec accusé de réception) et interviendra dans un délai d'un (1) mois avant l'échéance de chaque renouvellement. Les titulaires du marché ne peuvent refuser sa reconduction.

Les délais d'exécution sont indiqués à l'article 5 du CC.

#### **ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Dans le cadre des marchés subséquents, le délai de validité des offres est fixé à dix jours (10) à compter de la date limite de remise des offres.

#### **ARTICLE 8 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION**

**Les candidats sont invités à télécharger les documents du dossier de consultation sur le site Internet du Lycée Lyautey ([www.lyceelyautey.org](http://www.lyceelyautey.org)) / Rubrique Appels d'Offres.**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de repousser la date de remise des candidatures au plus tard cinq (5) jours avant la date initialement fixée pour cette remise des candidatures.

#### **ARTICLE 9 : REMISE DES CANDIDATURES**

Les candidatures devront être remises par voie électronique ([bcheminal@lyceelyautey.org](mailto:bcheminal@lyceelyautey.org) ; [vperriez@lyceelyautey.org](mailto:vperriez@lyceelyautey.org), [nlance@lyceelyautey.org](mailto:nlance@lyceelyautey.org), [valhyane@lyceelyautey.org](mailto:valhyane@lyceelyautey.org)) et sous forme papier auprès de Mme Nadia LANCE (bureau au Lycée Lyautey). Cette candidature

papier devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Elle devra être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « **Consultation pour MAPA TITRES DE TRANSPORT AERIEN - COPIE DE SAUVEGARDE** » et la mention « **NE PAS OUVRIR** ».

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Tous les documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) devront être paraphés et signés. Les documents paraphés et signés devront donc être scannés dans l'offre remise par voie électronique.

Elles devront respecter la charte de nommage suivante :

Année+mois+jour – Intitulé du document.

Par exemple : 20180520 – AE

Les intitulés de document des pièces contenues dans le DCE ne devront pas être modifiés.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

## ARTICLE 10 : CONTENU DES CANDIDATURES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

### LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE :

#### **1) Présentation de Candidature**

Une **lettre de candidature** signée de présentation de la société et de son intention de soumissionner, ainsi que **l'habilitation de la personne ayant pouvoir d'engager la société** et une **attestation sur l'honneur** prouvant qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction d'exercer.

#### **2) Autorisation de soumissionner :**

*Ces documents du 2) sont exigibles au seul candidat attributaire, toutefois il est recommandé de les produire dès le début de la consultation*

- une attestation de pouvoir pour le signataire.
- *Les certificats sociaux (attestation de régularité sociale ou certificat social) et fiscaux, datés, signés ou certifiés conformes à l'original*
- *Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés. Lorsque le candidat est redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés ;*

#### **3) Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Inscription au registre professionnel (Registre du Commerce et des Sociétés, autoentrepreneur).

#### **4) Capacité Economique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, le cas échéant, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Attestation d'assurance prouvant le niveau approprié d'assurance des risques professionnels

#### **5) Capacités techniques et professionnelles:**

1° Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront également pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

2° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

3° L'indication des systèmes de gestion et de suivi que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;

4° Des certificats de qualité de service (normes ISO).

#### **6) Suivi commercial :**

1° Un mémoire présentant la méthodologie d'exécution : suivi des commandes, SAV : modalités et rapidité de traitement des commandes ; délai de livraison, mode de passation des commandes, processus d'intervention en cas d'incident, etc. ;

2° Un mémoire présentant la présentation de l'équipe dédiée et les modalités d'interlocution entre le prestataire et le pouvoir adjudicateur ;

### **ARTICLE 11 : JUGEMENT DES CANDIDATURES**

#### **EXAMEN CANDIDATURE :**

La Personne Publique procédera à la vérification de la production des documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, avec notamment :

- La justification d'un niveau de capacité minimal proportionné à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution (Capacité Economique et financière) : Le candidat doit justifier d'un niveau approprié d'assurance des risques professionnels pour l'exécution du présent marché, et d'un chiffre d'affaire permettant l'exécution du présent marché.

- Les capacités techniques et professionnelles, par, notamment, la qualification professionnelle, l'expérience, les moyens humains et matériels pour l'exécution du marché.

- La qualité du suivi commercial et du service après-vente.

Le choix des candidatures sera effectué à partir des critères suivants :

1. Les capacités économiques et financières : 10 %

2. Les capacités techniques et professionnelles : 40%
3. Le suivi commercial : 50 %

## ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser :

Renseignements techniques et administratifs :

**Mme Nadia LANCE**

[nlance@lyceelyautey.org](mailto:nlance@lyceelyautey.org)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour motif d'intérêt général.